



Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) – TERRITOIRE 2

Découvrir son territoire protégé et ses richesses patrimoniales, et échanger avec d'autres élèves de territoires protégés dans le monde dans le cadre de projets interparcs, etwinnings, erasmus ou de coopération, ...

Intitulé du projet :

« Partager son territoire protégé, ses richesses patrimoniales et sa culture »

Contexte et histoire

Créé le 5 mars 2007, le Parc national de La Réunion est le neuvième Parc national français. Depuis le 1er août 2010, le cœur du parc, qui correspond au Bien naturel des "Pitons, cirques et remparts", est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial pour sa biodiversité remarquable et représentative des îles Mascareignes et pour la beauté de ses paysages.

Le territoire du parc national abrite un patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel, désormais reconnu aux niveaux national et international. L'établissement public du Parc national est l'outil de protection mais aussi de valorisation de ces milieux naturels uniques au monde. A travers sa Charte, le Parc national porte l'ambition d'assurer la préservation de ces richesses patrimoniales, mais aussi d'en accroître et d'en diffuser la connaissance, de les transmettre aux générations futures et d'en développer la mise en valeur, au service du développement durable de l'île.

Mission historique des Parc nationaux, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est présente dans sa Charte¹. Le parc national, territoire d'exception, devient un territoire de « savoir heureux » où chacun est invité à prendre plaisir à découvrir, à s'étonner, à se questionner et à changer son rapport à la nature et à son milieu de vie.

Pour partager et rendre accessible à tous les richesses et les valeurs patrimoniales du territoire, le Parc national utilise la démarche d'interprétation en alternant différentes approches sensibles (atelier d'écoute des sons de la forêt, balade contée, lecture de paysage, ...), ce qui permet de révéler un site selon une approche ludique, porteuse de sens et d'efficacité, capable de faire ressentir « l'esprit des lieux ».

Durée du projet

Deux années scolaires (variable selon le temps de correspondance prévu).

Public cible

Classes allant de la Grande Section à la Première des établissements de toute l'île (la priorité sera donnée aux établissements situés sur les communes adhérentes à la Charte).

Objectifs visés

- Recueillir les représentations et connaissances initiales des élèves sur leur territoire (sites remarquables, faune, flore, ...) et leur histoire (généalogie, habitude de vie, us et coutumes, ...),
- Partager et mettre à jour les connaissances des élèves sur les patrimoines naturel, culturel et paysager de l'île,

1 Charte : Projet de territoire des Parcs nationaux

- Sensibiliser sur la notion d’habiter son territoire (respect de l’environnement, DD),
- Faire connaître le Parc national (son territoire, ses patrimoines) et les Pitons, Cirques et Remparts inscrits en tant que Bien naturel au Patrimoine mondial (notion de Valeur Universelle Exceptionnelle),
- Permettre aux élèves d’expérimenter des moments de nature en leurs révélant le lien étroit qui existe entre l’Homme et la Nature.
- Favoriser les échanges avec les correspondants (ex. : permettre l’échange avec une classe située dans l’aire d’adhésion d’un autre Parc national et la correspondance avec des agents d’un autre Parc national),
- Constituer une culture commune en étudiant et présentant son pays, sa culture et ses richesses patrimoniales à d’autres pays et réciproquement découvrir celles des pays étudiés,
- Favoriser les changements de comportement vis-à-vis de l’environnement et inculquer la notion d’ambassadeur (écocitoyen).

Résultats attendus

- Réalisation de deux sorties minimum sur des sites proposés par le Parc national,
- Réalisation d’une production par les élèves (conte, théâtre, ...) sur le sujet étudié et présentation en fin d’année devant les parents et autres élèves,
- Présentation d’un bilan pédagogique du projet par l’enseignant,
- Réalisation du projet conforme aux objectifs et aux valeurs portées par le projet initial.

Modalités d’évaluation et indicateurs de réussite

- Les objectifs opérationnels fixés pour le projet sont atteints (nombre de sorties,...),
- Les intervenants sont satisfaits de la prestation,
- La représentation des élèves sur le Parc national a évolué,
- Les élèves peuvent s’exprimer sur le Parc national et sur l’inscription des Pitons, Cirques et Remparts au Patrimoine mondial (ce qui fait la Valeur Universelle Exceptionnelle de l’île),
- Les élèves ont acquis des connaissances (savoirs) sur leur territoire et celui de leurs correspondants,
- Les élèves ont acquis des compétences (savoir-faire) liés à la protection et à la valorisation d’un territoire protégé (ex. : maîtrise des bons gestes en forêts).
- La restitution du projet est correctement menée.

Moyens engagés

- Le Parc national de La Réunion engage les moyens humains permettant la réalisation du projet par le biais de l’intervention de ses agents (animation en classe et/ou sorties sur le terrain), ainsi que les moyens financiers sous forme d’une subvention forfaitaire de 600 € ;
- L’établissement scolaire s’engage à la bonne mise en œuvre pédagogique du PEAC, ainsi qu’à financer la somme minimum de 20% du montant minimum prévisionnel du budget global ;

Plan de financement prévisionnel	
Part d’autofinancement (ex. : coopératives d’écoles, communautés de communes, communes, budget de l’établissement, autres subventions,...)	150,00 € minimum
Parc national	600,00 €
Montant minimum prévisionnel Total	750,00 €